

UNE PERSONNE DE CONFIANCE, ça sert à quoi ?

ELLE FAIT PREUVE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE COMPRÉHENSION

ELLE ME CONNAÎT BIEN

J'AI CONFIANCE EN ELLE

ELLE TRANSMETTRA FIDÈLEMENT MES VOLONTÉS

LA PERSONNE DE CONFIANCE



peut **M'ACCOMPAGNER**

dans mon parcours de vie et de soins.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

est **CONSULTÉE**

si je ne suis plus en capacité de m'exprimer.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

peut **ME SOUTENIR**

dans mes démarches.



Centre hospitalier de Rouffach

27 rue du 4^e RSM - BP 29 - 68 250 ROUFFACH

www.ch-rouffach.fr

Désigner ma PERSONNE DE CONFIANCE,



Qui ?

Je peux désigner toute personne de mon entourage : quelqu'un en qui j'ai confiance, qui me connaît et connaît mes volontés.



Pourquoi ?

Pour m'accompagner dans mon parcours de soins, pour être mon porte-parole auprès de l'équipe médicale, *si je ne suis plus en capacité de m'exprimer.*



Comment ?

Cette désignation est un droit, pas une obligation.

Je complète le formulaire dédié.

Je le signe et le fais co-signer par la personne de confiance.

Je peux l'annuler ou le modifier à tout moment.

